

Gît'Enfants

``La force d'une chaîne est celle de son maillon le plus faible``



[CODE D'ÉTHIQUE]

Accueil et inclusion

Implication

Amitié par le jeu

Communauté



PRÉAMBULE

Le code d'éthique du Gît'Enfants de Ste-Émélie de l'Énergie en Matawinie, est un document de référence s'adressant aux jeunes, à leur famille et aux accompagnateurs ⁽¹⁾ qui offrent des services au sein du Gît'Enfants.

Ce code d'éthique a été élaboré conformément aux critères de la politique gouvernementale sur l'action communautaire autonome ⁽²⁾. Ainsi, il présente les droits et les engagements des jeunes et de leurs familles ainsi que les comportements attendus des accompagnateurs œuvrant au Gît'Enfants. Il est basé sur les approches promues par l'organisme, tel que le travail de proximité, l'approche par motivation, la communication bienveillante et l'approche éco-systémique ⁽³⁾ afin de réussir ensemble à soutenir et guider nos enfants.

Par ses accompagnateurs, l'organisme s'engage à promouvoir les droits des membres et à respecter ce code d'éthique.

Ce dernier est un guide permettant de nous rallier aux valeurs d'accueil et d'inclusion, d'implication, d'amitié par le jeu et de communauté promues par le Gît'Enfants. Il est un outil concret pour informer nos membres sur les intentions, les pratiques et les approches du Gît'Enfants.

1-Par accompagnateur nous entendons tout employé, bénévole, administrateur, pairs-aidant qui oeuvre au sein de l'organisme.

2- *L'action communautaire: une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec.*

3-Par approche éco-systémique nous entendons: qui agit sur les différents systèmes où le jeune évolue (sa famille, son école, son cercle d'amis, son village, etc.) Le Gît'Enfants se veut ouvert à tous les membres qui cohabitent la communauté. Ainsi afin d'illustrer cette réalité nous alternerons dans le texte le vocabulaire enfant ou jeune pour signifier clairement que nous accueillons tous ces êtres au Gît et que pour ce faire nous sommes ouverts à s'allier à toute personne sans distinction de son âge ou de son identité sociale.*

*Vérification d'antécédents judiciaires.



NOS VALEURS

LES QUATRES VALEURS DE L'ORGANISME

En lien avec les six droits des membres

L'ACCUEIL ET L'INCLUSION

S'adapter aux différents types de personnalités et aux différents contextes familiaux; Entretien des relations imprégnées d'écoute et d'accueil. Valoriser et guider l'enfant tout en lui laissant la liberté de vivre son cheminement. Accueillir les émotions suscitées par les difficultés rencontrées tant sociales que personnelles.

Droit d'exprimer ses sentiments, ses besoins : sa réalité.

ACCOMPAGNATEUR :

- Accueillir l'être tel qu'il est, avec son bagage et sa réalité.
- Reconnaître au jeune sa légitimité d'être enfant, de rire et de pleurer, d'être en colère, de s'exprimer, d'être entendu et respecté.
- Favoriser un climat de confiance et des contacts significatifs.
- Ouvrir des sentiers créatifs pour tendre à l'expression des enfants.
- Respecter la confidentialité des propos entendus et des situations observées.

JEUNE :

- Laisser émerger ces sentiments de colère, de tristesse, de frustration ou tout autre sentiment.
- Nommer ses malaises et ses inquiétudes.
- Découvrir le lien entre les sentiments et les besoins et qu'on peut agir pour les combler.

Droit à l'écoute empathique

ACCOMPAGNATEUR :

- Être PRÉSENT et à l'écoute de l'autre et de son non-verbal.
- Avoir de la considération et s'assurer d'un contexte favorable pour offrir de l'écoute.
- Être conscient qu'un jeune qui fait un acte de violence peut être victime de violence.
- Lui-même (accompagnateur) rechercher une écoute et un soutien moral au besoin. Participer et promouvoir les rencontres d'équipes pour partager et ventiler.

JEUNE :

- Accepter que tous le monde vit des sentiments...à chaque jour.
- Apprendre à vivre avec sa fragilité et à reconnaître s'il a besoin d'aide ou d'écoute.

L'IMPLICATION

Concevoir des pistes d'actions alternatives et des solutions novatrices pour répondre aux besoins des jeunes rencontrés et aux problématiques soulevées par le milieu; rechercher les meilleures approches; rester aligné avec les motivations des jeunes.

Droit d'avoir une place et un rôle à jouer

ACCOMPAGNATEUR :

- Mettre en place des opportunités pour *tous* les jeunes afin que ceux-ci puissent s'identifier, se valoriser, avoir du plaisir, s'amuser et ce en toute sécurité.
- Aménager, co-construire *l'environnement* et animer les lieux de rassemblement.

JEUNE :

- Partager ses intérêts et ses motivations soit par sa participation ou en parole.
- Être ouvert à la participation d'un ensemble et au fait que chacun à sa place.

Droit à la valorisation

ACCOMPAGNATEUR :

- Être pro-actif pour capter l'élan de motivation de l'enfant et ouvert d'esprit face à la réalisation de ses rêves.
- Renforcer positivement et valoriser le jeune dans ses expériences, être à l'affût de ses bons coups et lui reconnaître ses petites et grandes réussites.
- L'encourager et le soutenir dans ses efforts pour s'améliorer.

JEUNE:

- Oser essayer et acquérir progressivement de la confiance en soi.
- Accepter de faire parfois des erreurs, apprendre de celles-ci pour se renforcer.

L'AMITIÉ PAR LE JEU

Vivre des expériences empreintes de complicité, de créativité et d'humour. Mettre en lumière les comportements profitables au jeu constructif.

Droit de jouer

ACCOMPAGNATEUR :

- ANIMER, oeuvrer à la création de liens à travers le jeu et l'interaction.
- Favoriser les jeux coopératifs, d'équipes, les scénarios imaginaires, l'activité physique, la découverte de la nature, développer l'habileté manuelle, les saines habitudes de vie, créer des opportunités ludiques de canaliser l'énergie yang des enfants ...

JEUNE :

- Jouer librement, s'épanouir par le jeu constructif et collaboratif.

LA COMMUNAUTÉ

S'allier aux acteurs du milieu de vie des jeunes (école-famille-communauté), aller à leur rencontre dans les lieux qu'ils occupent. Partager le plaisir et les fruits de l'activité collective, développer des liens d'appartenance et la capacité d'agir en équipe.

Droit à la considération et à la protection sociale.

ACCOMPAGNATEUR :

- Respecter les intérêts et les besoins du jeune en tant que personne à part entière et considérer les pistes d'actions qui en découlent.
- Impliquer les parents, grands-parents, jeunes adultes dans une dynamique d'entraide et ce dans l'intention de consolider le milieu de vie des jeunes.
- Développer un réseau de support entre jeunes en valorisant les attitudes bienveillantes et constructives.
- Sensibiliser la population et les partenaires du milieu au besoin d'amour et de sécurité des enfants et à la nécessité de leur apporter du support.

JEUNE :

- jouer un rôle à la mesure de ses capacités en développement.
- Faire des demandes pour combler ses besoins.